NOTE

I'd very much like a justification for the unexpected deletion (around April the 21st) of some file I published 20 days ago, entitled "Les Nouveaux Charlatans (suite)". I suppose that SCRIBD received a complaint from the radio station called "Ici et Maintenant" or from his director, Didier G. (who has chosen the pseudonym of de Plaige). I suppose they claimed that my pages were libelous... Not at all. Every fact mentioned in my article can be meticulously checked, thanks to the footnotes provided at the end, which refer to decisions taken by the French Court of Justice (including the dates, the names, the numbers, and so on). These people have been brought with me before Justice and the Court decided in my favor (that's clearly what I stated in these pages). There is no allegation from me that can't be proven by quotes or citations from the C.S.A. (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel), the French Council for Broadcasting who condemned them some years ago, after they repeatedly broadcasted racist and antisemitic speeches on the air (which is expressly forbidden according to the French law).

So, I publish these pages again and I firmly request that SCRIBD leaves them as they represent no problem either for SCRIBD or for me. Unless you, SCRIBD, would rather protect a small radio station and his director who have been condemned by the LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme — which I was a member of, a French equivalent of the US Anti-Defamation League), the French Court of Justice, the French Superior Council for Broadcasting, and so on. Furthermore, this director should consider himself fortunate I only used his fictitious name !

Celui qui se fait appeler Didier de Plaige a manifestement cru bon de faire supprimer le présent article de SCRIBD. Roi de la liberté d'expression, ce monsieur ne supporte pas le fait d'être contesté. C'est là un crime de lèse-majesté pour ce nobliau d'opérette. Sans doute aura-t-il crié à la diffamation. Il convient de lui rappeler que tout ce qui est écrit dans cet article est présenté avec des sources précises. Encore me suis-je efforcé de ne pas nommer les complices de ce monsieur qui est malvenu de se plaindre puisqu'il n'apparaît encore que sous le nom fictif qu'il veut bien se donner. Ceux que j'accuse d'avoir fait l'éloge à son antenne de thèses racistes ou conspirationnistes ont des noms ; ces noms figurent évidemment quelque part, n'en déplaise au coquin qui poussa la friponnerie jusqu'à anonymiser ses animateurs-laquais en les faisant tous appeler uniformément « Nemo » (*personne*, en latin). De Plaige n'est pas Ulysse, je ne suis pas Polyphème et l'astuce du nom de « personne » est un peu grosse à mes (deux) yeux... Ces noms, donc, charitablement, je les tais encore. Pas plus que je n'indique encore d'autres intrigues ourdies pour impressionner les journaux et qui mettent en scène *in situ* des négationnistes dont les noms sont connus de la police, de la justice et de certains animateurs de cette radio. Pas plus que je ne révèle encore les méthodes du patron de cette station qui l'apparentent davantage au petit filou manipulateur de bonneteau qu'à un directeur de média. Etc. Ma charité connaît cependant des limites.

Eric CHAMS

LES NOUVEAUX CHARLATANS
(suite)

par Éric Chams

Près de vingt ans après avoir écrit l'article qui précède, j'y reviens pour le contresigner et y apporter quelques additions.

La radio qu'à l'époque j'avais eu la faiblesse de ne désigner que par l'assez transparent « Ici les charlatans », je la nommerai à présent sans ambages : *Ici et Maintenant*. Elle a, depuis toutes ces années, connu des avatars qui outrepassent le simple charlatanisme. Ayant fait l'objet d'un grand nombre de mises en demeure[1], elle a été condamnée en 1995 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.)[2] à une suspension complète d'un an à compter du 3 septembre 1996 pour *défaut de maîtrise d'antenne* et *diffusion répétée de propos racistes, antisémites ou négationnistes*[3]. Elle n'est revenue sur les ondes que près de cinq ans plus tard, au printemps 2001. À la suite d'un artifice de forme concernant la non-automaticité de son renouvellement, le Conseil d'État l'a rétablie sur les ondes, estimant cependant, d'accord avec le C.S.A. — contrairement à ce que tente de faire accroire cette radio — que *la diffusion des propos incriminés pouvait être sanctionnée*[4].

Son directeur-fondateur, Didier dit « de Plaige » (son véritable nom n'a pas le caractère de noblesse dont il a cru devoir s'affubler) n'hésite pas, sur son site, à user à mon endroit de ce que je considère être une insinuation diffamatoire ; il y annonce : *Éric Chams a été traduit en justice par I&M en 1997 pour appels malveillants à l'encontre de la radio.* Cette information n'est pas complète. Sous cette forme, cette phrase introduit une glose insinuative sur une condamnation d'Éric Chams. Sinon, pourquoi la radio se vanterait-elle de l'avoir fait traduire en justice ? Or, la véritable information complète est précisément inverse : par jugement n° 21 rendu en date du 3 juillet 1998, la 14e chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris décide de ***relaxer*** Éric Chams des fins de cette poursuite et estime ***irrecevable*** la demande en dommages et intérêts de la radio *Ici et Maintenant*. Soyons précis car ce Didier de Plaige, outre la promotion des pires charlataneries depuis des décennies, ne craint ni le mensonge, ni la mystification, ni la diffamation (tout cela forme d'ailleurs un bouquet d'une certaine cohérence). À cette époque, mécontent que sa radio ait été condamnée par le C.S.A. à la suite d'observations émanant, entre autres, de la Ligue des Droits de l'Homme, de la L.I.C.R.A. (dont j'étais alors membre depuis quelques années), du C.R.I.F. ou du M.R.A.P. (liste non exhaustive), il a cherché, par divers subterfuges téléphoniques, à me faire condamner par la justice. Le jour venu, celle-ci ne s'y est pas trompée qui a écarté ce chef d'accusation pour, *a contrario,* retenir dans ses conclusions la possibilité d'une « vengeance » de la part de cette radio à mon endroit et ceci, très expressément : *il n'est pas exclu que le maintien de la plainte de la partie civile, précisément contre [Éric Chams], constitue une vengeance de la part des dirigeants de ladite radio*[5] ; d'où ma relaxe et la fin de non-recevoir adressée au sieur de Plaige. Au reste, ce manipulateur, aujourd'hui si sûr de lui dans ses insinuations, l'était beaucoup moins en 1998 puisqu'il n'a pas cru devoir faire appel de cette décision de justice. Ou bien avait-il lu dans les astres que ce serait peine perdue ?

Sur le fond de ce que nous étions quelques-uns à reprocher à cette radio, il n'aura pas fallu attendre longtemps : quelques mois à peine après son retour en 2001 sur les ondes apparaissaient à nouveau des dérives racistes ou antisémites qui lui ont valu plusieurs mises en demeure ou rappels à l'ordre[6]. Comme si un certain naturel (à défaut d'être culturel) revenait au galop. Aujourd'hui,

en ces temps de crise économique, comme aux plus beaux jours des années 30, sortent quasi quotidiennement de cette radio des thèses conspirationnistes sur les « Maîtres du monde », les financiers apatrides (le mot *juif* n'est plus prononcé, ceci — au moins — a été compris et on préfère user de circonlocutions), la ploutocratie internationale, etc. Tout y passe : remise en cause des attentats du 11 Septembre (éventuellement attribués à certains « lobbies »), évocation de personnages « initiés » par des « êtres supérieurs » qui ne sont pas toujours humains, et *tutti quanti.* Ainsi, peu à peu, l'auditoire est préparé, si nous devions revivre des années semblables à celles qui précédèrent les années 40, à savoir reconnaître l'ennemi de l'intérieur. Une sorte de reprise de l'exposition du Palais Berlitz, façon radiophonique.

En dépit de l'incontestable permanence de la diffusion par cette radio de propos racistes et/ou antisémites — dont témoigne le relevé qu'en a fait le C.S.A.[7] — , je n'ai jamais pensé qu'elle pouvait avoir, à l'instar de sa voisine actuelle sur les ondes, *Radio-Courtoisie*, la claire volonté de théoriser ces pensées pré-fascistes. Je pense, en revanche, que nombre de ses animateurs n'y sont pas insensibles, par simple goût de la complotite la plus aiguë et de l'irrationnel le plus fangeux. Le fascisme, s'il eut parmi ses concepteurs d'authentiques intellectuels dévoyés, n'a séduit les foules que par du bon gros irrationnel qui parlait aux émotions et à l'instinct. De Plaige et sa petite cour inculte, en dehors d'un certain talent de bonimenteur qu'ils partagent avec les diseuses de bonne aventure, n'ont pas réellement l'esprit à la théorie. Et quand il leur arrive de faire l'éloge d'Henri Coston, des *Cahiers jaunes* ou même des *Protocoles des Sages de Sion,* c'est, je veux le croire, sans toujours bien mesurer ce que cela signifie. On ne saurait, sans injustice, accuser un enfant de quatre ans qui ânonnerait *Mein Kampf* de faire de la propagande nazie. S'ils se font l'écho de la pire ordure, ils ne l'ont pas nécessairement fabriquée et le plus souvent, ils ignorent même que c'en est. Cependant, la différence avec l'enfant de quatre ans est qu'eux, ils ânonnent dans un micro et que, pour certains, ils sont sexagénaires. Formés par un patron de radio qui semble avoir grillé pas mal de ses neurones à la grande époque des acides, formés, disais-je, à se vautrer dans un fatras d'idéologies confuses ramassées sur internet sans le moindre esprit critique, ils n'ont à la bouche et à l'esprit qu'énergie positive, physique quantique (sic !), chakras, évangiles apocryphes, vaches cisaillées et balancées du haut du ciel, fumeuses théories d'économie alternative, voyance, hommes « abductés » par des Ovnis, dénonciation des vaccins, agroglyphes, complots francs-maçons, etc.

Sur *Radio-Courtoisie*, on théorise. Dans l'auditoire d'*Ici et Maintenant* (qui est souvent le même, comme il leur est parfois arrivé de partager les mêmes animateurs), on applique. Ceux qui balançaient des pierres pendant la Nuit de Cristal étaient rarement ceux qui avaient théorisé. Il est amusant de noter que le seul journal qui, au moment de la condamnation de cette radio, lui a apporté un franc soutien était *Rivarol*[8]*,* lui-même souvent condamné pour révisionnisme. Et au micro de *Radio-Courtoisie*, feu Serge de Beketch (qui reprochait à son ami Le Pen d'être trop à gauche) a peut-être soufflé à de Plaige cette excellente idée que c'était sans doute la L.I.C.R.A. elle-même qui avait monté le coup (d'accord avec les « singes »[9] du C.S.A., la judéo-maçonnerie et les juges rouges ?) pour faire taire *Ici et Maintenant* et sa « libre parole » en d'autres temps si chère à Drumont...

Il faut être juste. Il y a indubitablement, au sein de cette radio, des délires de qualités diverses. Ainsi, ceux qui sont censés diriger le monde de manière occulte sont, selon les cas, une minorité qui détient tous les leviers au moyen d'organisations secrètes (sic) comme le Bilderberg, la Trilatérale, etc., gens sans foi ni autre loi que celle, atavique, du profit et auxquels on doit toutes les guerres depuis que le monde est monde ; parfois, ces dirigeants proprement *inhumains* sont identifiés, précisément, comme provenant d'autres galaxies, grâce au jeu complexe et savant de plis spatio-temporels ; ajoutons qu'il n'est pas

exclu que les premiers aient été « initiés » par les seconds (ce serait notamment le cas d'Einstein) et leur comportement de collabos avec des extra-terrestres ennemis pourrait alors les faire comparer à des « kapos » (je fus ainsi moi-même traité de *kapo* par une animatrice de cette radio, bien que je n'aie pas connu les camps d'extermination, et que je ne sois ni juif ni, à ce que je sache, d'origine extra-terrestre...) Enfin, il se peut que les premiers et les seconds se confondent — ce qui expliquerait le physique si particulier de ces « petits gris » qui ne viennent pas de Bourgogne. Dans ce dernier cas, l'Holocauste, sur la réalité duquel ironisa fortement et à plusieurs reprises un de leurs animateurs en 2004, n'aurait donc pas touché d'*êtres humains* à proprement parler. Changement de *paradigme*, pour user d'un terme qui leur est cher ? Variante des propos de Darquier de Pellepoix qui estimait qu'il ne fallait pas tant se formaliser sur la question d'Auschwitz puisqu'*on n'y a[vait] gazé que des poux* ?

J'estime que, par sa phrase insinuante me concernant nommément, Didier de Plaige bafoue une décision de justice rendue au nom du peuple français en la présentant sous une forme tronquée et mensongère qui la rend attentatoire à ma dignité. Je me doute bien que les seules décisions qui ont de la valeur à ses yeux doivent être rendues au nom de je ne sais quelle espèce de bons E.T. mais il lui faudra attendre encore un peu pour que les tribunaux se transportent dans des asiles d'illuminés et que la justice y soit rendue par ceux qui ont les plus beaux cerveaux à paillettes fluorescentes.

Que celui qui se fait appeler « de Plaige » poursuive donc — après avoir donné dans la voyance, la promotion des mouvements sectaires et des fausses médecines — sa course actuelle après les extra-terrestres, les apparitions mariales, le « petit peuple » des elfes et des nains qu'il faut attraper par la barbe, les géants de douze mètres dont la peau ressemble à l'écorce des arbres et autres fumisteries surgies de mondes parallèles : la pire crétinerie ne tombe pas sous le coup des lois. Pendant des années on a vu, du côté de Castellane, un homme qui se faisait appeler le « Messie cosmoplanétaire » et ses brillants disciples flinguer par dizaines de milliers, sans être inquiétés, des « Lémuriens » qui les attaquaient à bord d'aéronefs intersidéraux. Mais la crétinerie peut *aussi* devenir criminelle. Et l'on s'en approche de plus en plus sur *Ici et Maintenant*.

12 mars 2009

NOTES :

1 : Le 1er mars 1995, Mme Jodeau-Grymberg, maître des Requêtes au Conseil d'État, désignée par lettre du 30 juin 1994 du vice-président du Conseil d'État, lui-même sollicité le 18 mai 1994 par le président du C.S.A. en vue d'instruire le dossier d'*Ici et Maintenant*, établissait un rapport au C.S.A. et rappelait : « Dès le début des activités de la radio, le C.S.A. a été saisi à diverses reprises de plaintes et protestations à la suite de la diffusion de propos diffamatoires racistes et antisémites et d'injures graves tenus par des auditeurs dans le cadre de ses émissions libres diffusées en direct [...] »

2 : Décision n° 95-262 du 5 juillet 1995.

3 : *Libération,* 8 août 1995, p. 33.

4 : Lettre du C.S.A. n° 127. Le contraire eût été étonnant, la décision du 5 juillet 1995 ayant été prise par le C.S.A. après le rapport et l'audition d'un rapporteur désigné par le vice-président du Conseil d'État (cf. note 1).

5 : Jugement n° 21 du 3 juillet 1998 rendu par la 14e chambre du T.G.I. de Paris, p. 8.

6 : Le C.S.A. (lettre n° 146) a relevé ainsi, pour le seul mois d'octobre 2001 les dates du 3, 10, 17 et 24.

7 : Outre les rappels à l'ordre ou mises en demeure déjà cités, le C.S.A. a relevé pour les seules « diffusions de propos à caractère raciste ou antisémite » (liste non exhaustive) les dates du 11 septembre, 1er octobre et 26 novembre 2002 (cf. Assemblée plénière du C.S.A. du 17 décembre 2002) ; la date du 23 décembre 2002 (cf. Assemblée plénière du 11 février 2003) ; la date du 8 septembre 2003 (cf. Assemblée plénière du 14 octobre 2003) ; la date du 12 septembre 2006 (cf. Assemblée plénière du 5 décembre 2006). Cette fois, la mise en demeure fut assortie « en raison de la gravité des faits » d'une sanction pécuniaire de 3 000 euros (cf. publication au J. O. du 21 décembre 2007, texte n° 144) ; la date du 3 juillet 2007 (cf. Assemblée plénière du 25 septembre 2007). La radio avait pourtant assuré, après sa suspension, qu'elle installerait un système de retardement des passages d'auditeurs à l'antenne. On ne voit pas bien pourquoi, avec 8 ou 10 secondes d'écart, un animateur quasi analphabète serait brusquement devenu lettré... La radio avait aussi annoncé qu'elle rappellerait elle-même les auditeurs, de façon à empêcher les propos racistes *anonymes*. Elle s'y est tenue peut-être le 1er mois de son retour sur les ondes avant de réaliser qu'il était nettement plus rentable d'inviter l'auditoire à appeler un numéro fortement surtaxé. C'est ce qui s'appelle avoir le sens de l'éthique.

8 : *Rivarol*, 26 juillet 1996 : « La décision de fermer l'antenne d'*Ici et Maintenant* est indéfendable, et il va de soi que nous nous élevons contre cette mesure, en souhaitant que le mouvement de solidarité suscité par l'arbitraire du C.S.A. porte ses fruits. »

9 : Le jour où fut connue officiellement la décision du C.S.A. de suspendre cette radio pour « diffusion répétée de propos racistes, antisémites et négationnistes », *Ici et Maintenant* diffusa presque en boucle la chanson de Jacques Brel *Les Singes* à cause de l'homonymie entre les *singes* et les *Sages* du C.S.A.